

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
Monsieur G. MICHIELS, Directeur
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : 030E/2013
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.2362/s.543
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue de l'Etuve, 69. Réaffectation d'un rez-de-chaussée commercial en horeca.
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.
(Dossier traité par : M. Th. Surin)

En réponse à votre lettre du 3 septembre 2013, en référence, reçue le 9 septembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 2 octobre 2013.

L'immeuble, qui date d'avant 1932, figure à l'inventaire du patrimoine monumental du Pentagone. Il se situe également dans la zone de protection du bien sis rue de l'Etuve, 59.

La demande vise la réaffectation du rez-de-chaussée commercial en horeca. Les travaux prévoient la transformation de la façade du rez-de-chaussée, notamment le remplacement de quatre fenêtres (situation de fait) par deux grandes baies (situation de droit) à guillotine et équipées de volets type micro perforés.

Les interventions projetées ne constituent pas un enjeu spécifique pour le bien protégé ni pour le bien concerné par la demande. S'il y a lieu, la DMS formulera, en commission de concertation, les remarques qu'appellent les travaux projetés (veiller à la qualité des nouveaux châssis).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke (par mail Mmes S. Valcke, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Th. Wauters, Ph. Piéreuse, H. Lelièvre) ;
- A.A.T.L. – D.U. : Mme B. Annegarn ;
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme et du Patrimoine.